

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92,59 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

En particulier, et en complément de ce qui précède, le produit financier promeut d'autres caractéristiques environnementales, sociales et/ ou de bonne gouvernance sur des thématiques plus spécifiques : l'intensité carbone, la consommation d'eau, les controverses liées à la sécurité de l'information et des données, la présence de femmes aux Conseils d'Administration et les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 92,59% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 75,02% ont contribué à un objectif environnemental, et 84,59% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 6,82%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 0,00% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental, et 0,00% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés
 - Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

- o Emetteurs souverains :
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	4255,18	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	5704,35	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0,00	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	5704,35	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5704,35	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	44,95	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	60,25	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0,00	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	60,25	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	60,25	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	587,23	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,53	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	73,54	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,00	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,00	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,18	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	0,00	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,01	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	3,81	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,93	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,29	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,00	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0,00	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,07	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,00	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	39,55	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	11,55	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	41,52	%
14. Exposition à des armes	Exposition à des armes controversées	0,00	%

controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	(mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)		
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0,00	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,00	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,00	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,00	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	39,90	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,17	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

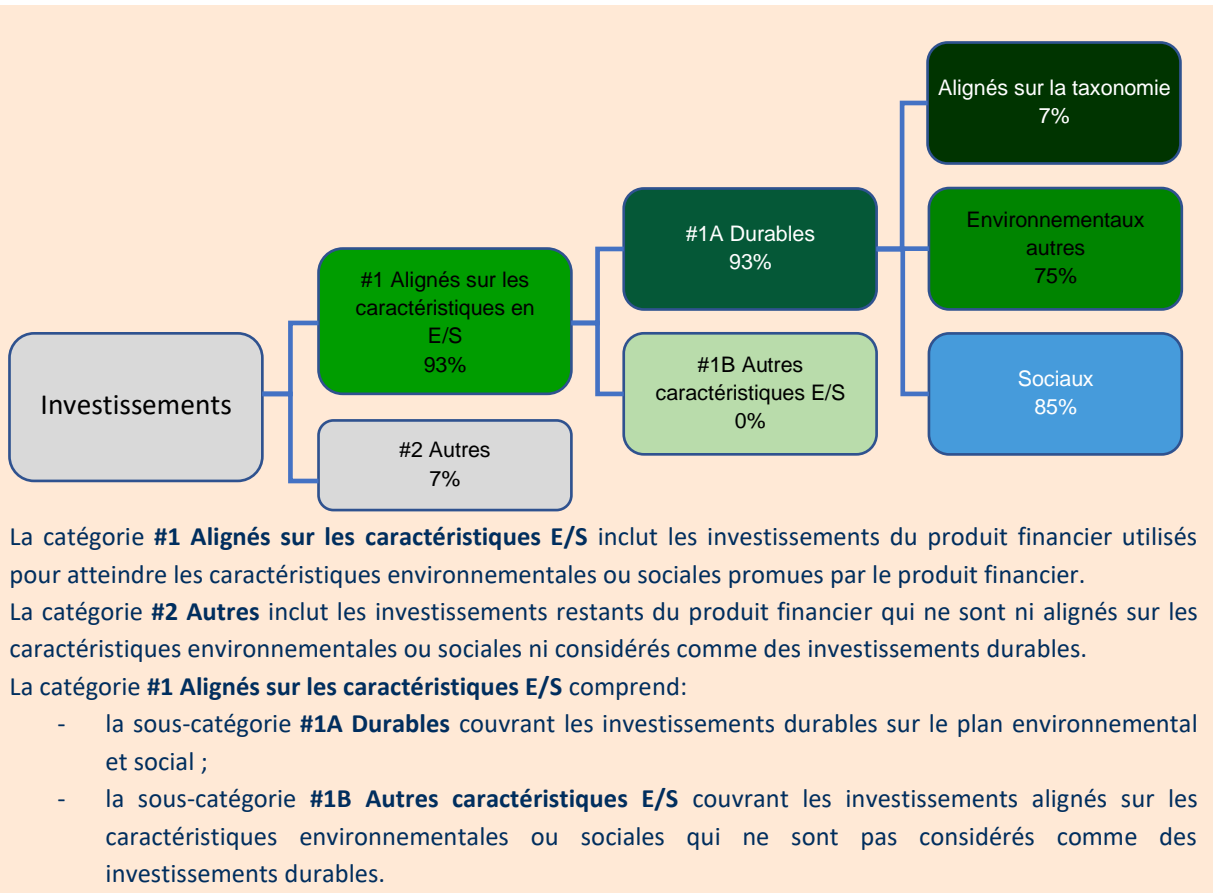
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sika Ag 0.15 06/05/25 CV	Construction	4,45%	Suisse
Cellnex Telecom Sa 0 1/2 07/05/28 CV	Télécommunications	3,88%	Espagne
Stmicroelectronics Nv 0 08/04/25 CV	Technologie	3,84%	France
Safran Sa 0 7/8 05/15/27 CV	Biens & Services Industriels	3,72%	France
Prysmian Spa 0 02/02/26 CV	Biens & Services Industriels	3,45%	Italie
Amadeus It Group Sa 1 1/2 04/09/25 CV	Technologie	3,27%	Espagne
RMM Court Terme C	Autres	3,24%	Zone euro
Atos Se 0 11/06/24 CV	Technologie	3,09%	France
Umicore Sa 0 06/23/25 CV	Chimie	3,03%	Belgique
Schneider Electric Se 0 06/15/26 CV	Biens & Services Industriels	2,87%	France
Edenred 0 06/14/28 CV	Biens & Services Industriels	2,76%	France
Just Eat Takeaway 2 1/4 01/25/24 CV	Distribution	2,67%	Pays-Bas
Zalando Se 0 5/8 08/06/27 CV	Distribution	2,59%	Allemagne
Leg Immobilien Se 0 7/8 09/01/25 CV	Immobilier	2,50%	Allemagne
Accor Sa 0.7 12/07/27 CV	Loisir-Voyage	2,47%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Santé	6,90%
Alimentation	1,40%
Technologie	9,40%
Distribution	17,30%
Liquidités & Autres	3,40%
Biens & Services Industriels	23,10%
Chimie	4,80%
Banque	2,30%
Biens personnels & Ménagers	3,60%
Télécommunications	4,30%
Services Publics	3,50%
Loisir-Voyage	5,40%
Construction	4,50%
Automobile	4,30%
Immobilier	5,80%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

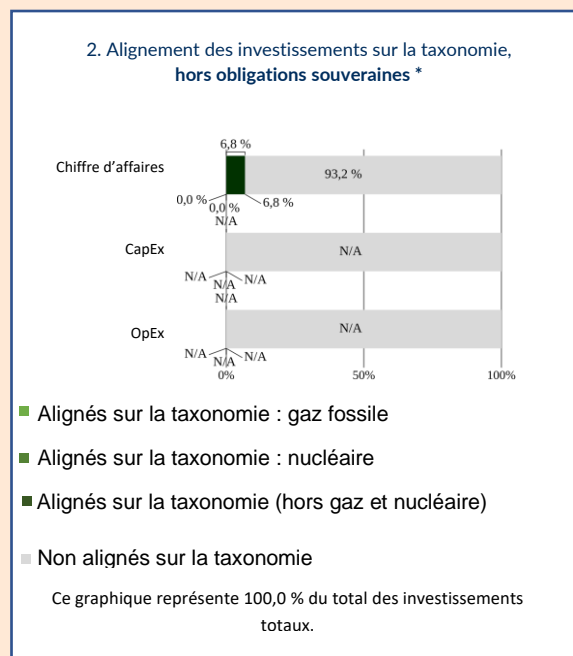
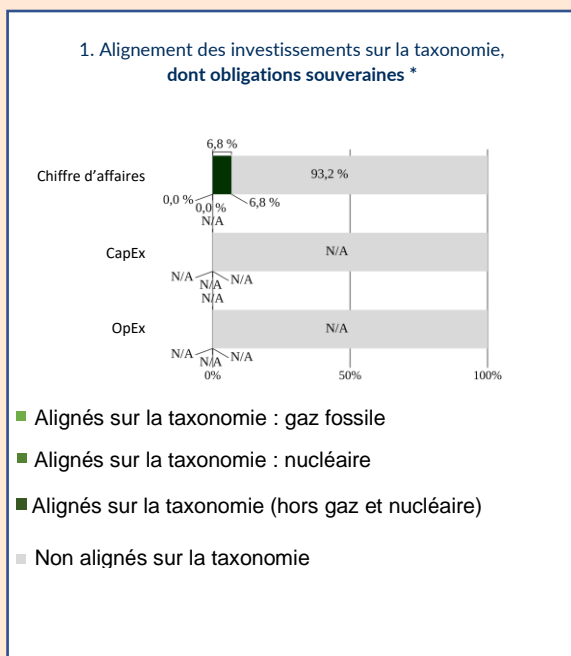
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 75,02% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?


Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 84,59% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire pour lesquelles nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



R-co 4Change Convertibles Europe

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,5**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,9**

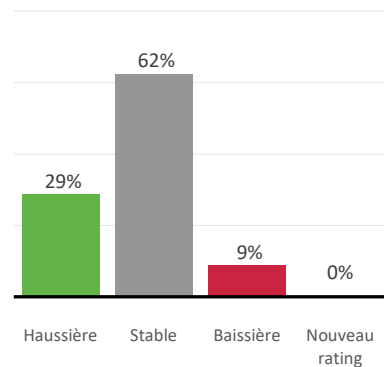
Taux de couverture

Nombre de titres détenus **50**
 Nombre de titres notés **48**

98%

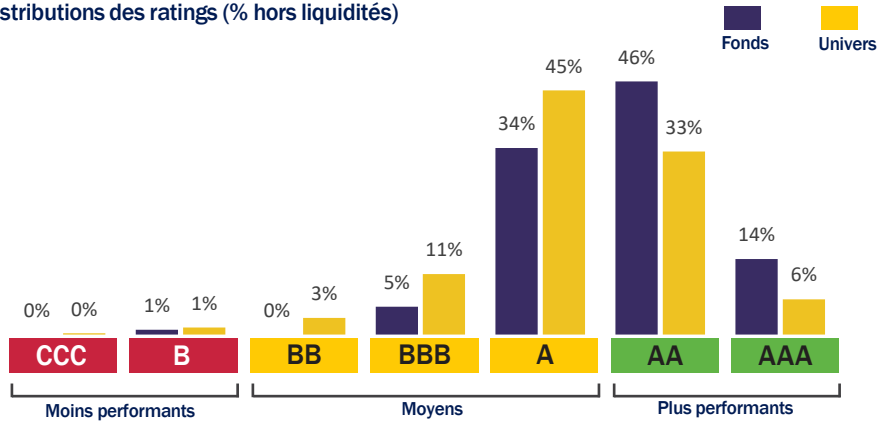
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

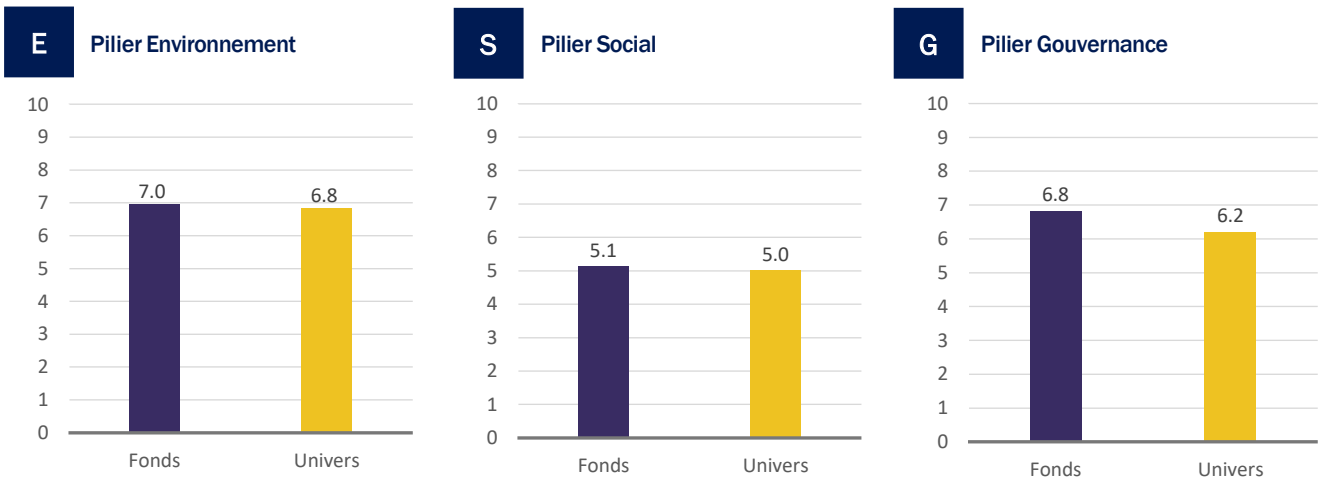
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de base	4.8%	1.8%	-	-	-	-	-	-	3.0%
Services aux collectivités	3.9%	-	-	-	-	-	2.3%	1.2%	0.5%
Industrie	23.2%	-	-	-	-	4.5%	5.8%	10.0%	2.9%
Services aux consommateurs	22.9%	-	-	0.9%	-	-	11.7%	8.5%	1.9%
Télécommunications	4.3%	-	-	-	-	-	4.3%	-	-
Santé	6.9%	-	-	-	-	0.4%	6.5%	-	-
Technologie	12.5%	-	-	-	-	-	-	9.2%	3.3%
Financières	11.3%	1.0%	-	-	-	-	1.5%	8.7%	-
Biens de consommation	6.9%	-	-	-	-	-	1.0%	4.0%	1.9%
OPCVM	3.2%	-	-	-	-	-	-	3.2%	-
Souverains	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

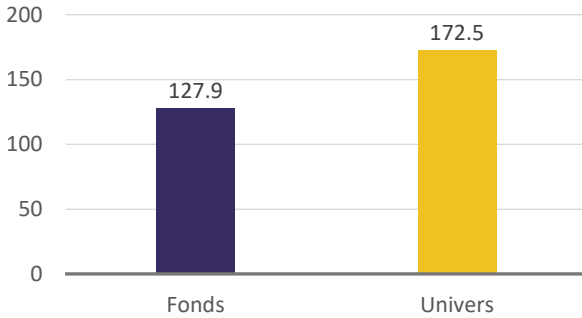
97%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-44,6

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux consommateurs	23.7%	55,1	43.1%
Services aux collectivités	4.1%	27,4	21.4%
Financières	11.7%	12	9.4%
Top 3	39.4%	94,5	73.8%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

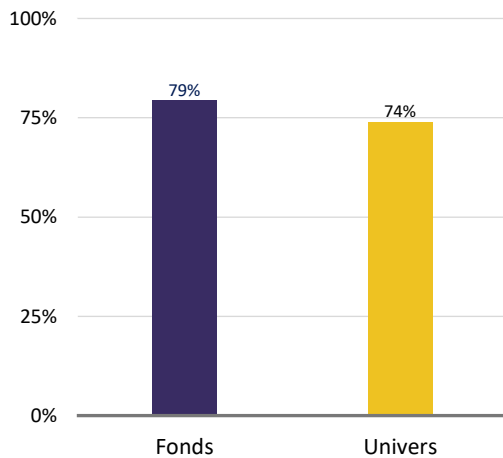
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Veolia Environnement SA	2.3%	A	5,4	6	30,5	1069,9	19.7%
Accor SA	2.5%	A	6	6,5	2	897,5	17.9%
Deutsche Lufthansa AG	2.1%	AA	8,3	7,5	14	830,6	14%
International Consolidated Airlines	0.9%	B	2,5	4	11	1296,2	9%
LEG Immobilien SE	2.5%	AA	3,1	3,7	0,3	437,3	8.8%
Top 5	10.2%				57,7		69.3%

Note

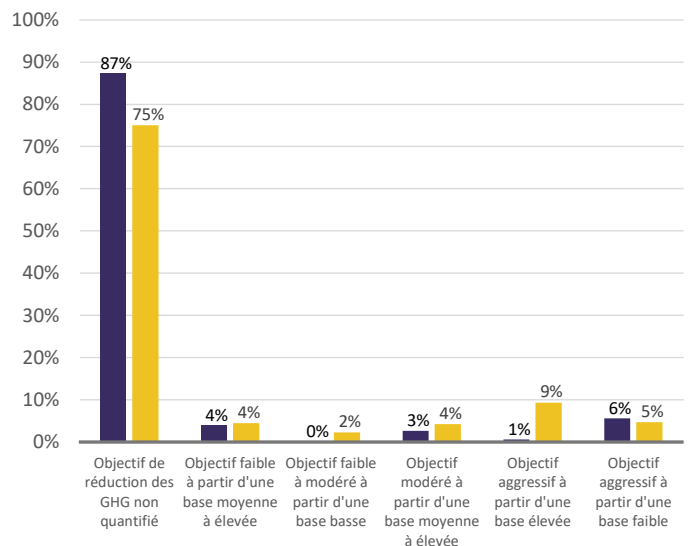
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



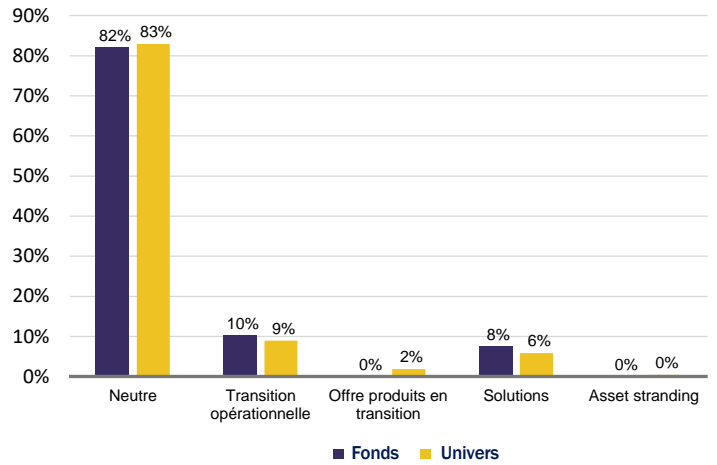
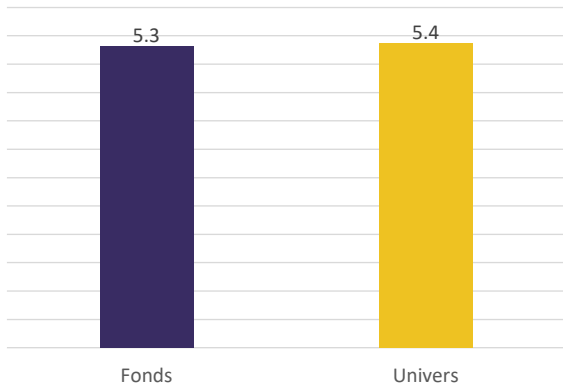
Transition vers une économie bas carbone

Taux de couverture :

98%

Score de transition vers une économie bas carbone

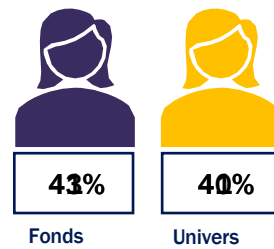
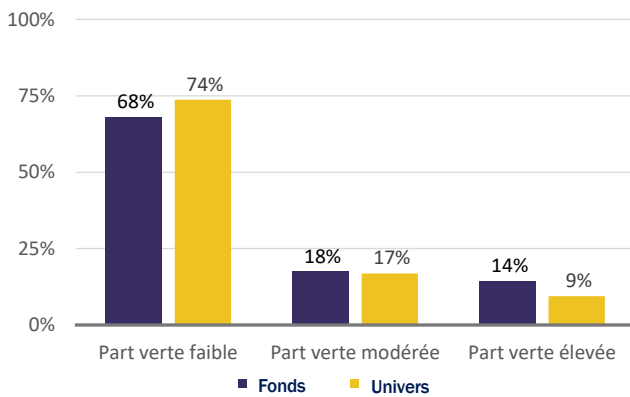
Répartition des émetteurs par catégories de transition



Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte

Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Veolia Environnement SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 070

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO2 / an)

30 500 000

Objectifs de réduction

> Le business modèle contribue à la réduction de l'intensité carbone des activités de ses clients grâce à la gestion des déchets et leur recyclage. Le rachat de Suez permet d'accélérer dans ce domaine.

> De nombreuses initiatives pour encadrer le risque carbone :

- Rémunération du CEO liée à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone.
- Engagement pour réduire les émissions carbone de 100Mt et augmenter les émissions évitées de 50Mt 2020 vs. 2015.
- Objectif de réduction de 22% de ses émissions CO2 en absolu scope 1 & 2 d'ici 2034 comparé à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi.
- Objectif d'économie de 15Mt de CO2 à horizon 2023 chez ses clients

- Les activités utilisant du charbon représentent moins de 3% du CA et 1/3 des émissions directes. Veolia s'engage à ne pas développer ou acquérir de nouvelles activités utilisant du charbon.

- L'entreprise a établi un nouveau plan d'action de 3 ans (2020-2023) pour permettre d'atteindre ses objectifs avec la modernisation et la diversification des activités liées aux réseaux d'énergie (transformation des réseaux de chaleur au charbon par l'utilisation d'énergies vertes, déploiement de nouveaux services aux réseaux électriques, développement de mini réseaux de chaleur ou de froid) : 400M€ de capex dédiés entre 2020 et 2023 à la conversion de toutes les centrales de cogénération au charbon à horizon 2030. 1.2Md€ de capex au total d'ici 2023.

- Le groupe souhaite également généraliser les procédés de captage du méthane : la société s'est fixée de capter 55% du méthane sur ses sites à horizon 2023 et dépasse l'objectif depuis 2020 (56,3% en 2021)

> Le groupe a rejoint l'initiative SBTi en 2019 et s'est fixé de nouveaux objectifs en sept 2021 en ligne avec une trajectoire sensiblement sous les 2°C (-22% à horizon 2034 vs. 2018). En août 2021, Veolia va plus loin et s'engage sur 1,5°C. Le groupe vise le Net Zero en 2050.

> Solvay et Veolia ont annoncé la création d'un consortium d'économie circulaire afin de proposer des solutions pour mieux gérer les métaux utilisés dans les batteries de véhicules électriques (le nombre de ces véhicules devrait passer de 8M à 116M d'ici 2030 vs. 2020)

> L'acquisition de Suez, principal concurrent de Veolia, permet à ce dernier de devenir le leader mondial de la transformation écologique avec 4 à 5% de part de marché mondial (objectif de devenir un leader du "Green Deal" européen, développement de nouvelles solutions de traitement de la pollution de l'eau, d'énergies alternatives propres, recyclage des batteries au lithium etc.). L'intégration de Suez améliore le profil moyen car Suez n'a pas d'activité Énergie (et donc pas de charbon). Le poids du charbon va diminuer à 2% du CA (vs 3%). En revanche, les émissions de CO2 augmentent car Suez a une activité de mise en décharge qui produit du méthane (47% des émissions Scope 1&2 de Suez). Cela est transitoire, car une part importante de ces activités sera revendue pour raisons de concurrence. Ainsi, il est raisonnable de considérer que l'intensité carbone du futur groupe sera inférieure à celle de Veolia

Accor SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

897

Note Pilier Environnement (/10)

6

Emissions (t CO2 / an)

1 978 000

Objectifs de réduction

> Accor a une exposition moyenne au risque d'émissions de carbone, cependant 81% de ses opérations sont situées dans des régions où la réglementation sur les émissions de carbone se durcit (France et l'Europe du Nord).

> Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs actuels en matière d'émissions de GES.

> Membre SBTi depuis décembre 2019 avec l'objectif (certifié) de réduire de 46 % les émissions carbone du scope 1 et 2 et de 28% pour le scope 3 (incl. biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie et des franchises) d'ici 2030 vs. 2019

> Les objectifs cités ci-dessus sont cohérents avec les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2030.

> L'entreprise s'est également engagée à atteindre un objectif net zéro à l'horizon 2050, pas encore certifié par SBTi. Accor a été le premier groupe hôtelier international à s'engager à long terme à décarboniser l'ensemble de ses activités.

> Membre du CDP, Accor a reçu la note A- en 2022 (inchangée vs. 2021-2020), dans la catégorie changement climatique et B dans la sécurité de l'eau (stable vs. 2021).

> Accor tente de diminuer son exposition au risque de stress hydrique :

> Activités hôtelières qui consomment une grande quantité d'eau pouvant créer des coûts supplémentaires

> Empreinte de l'eau concentrée dans le scope 3 du groupe (i.e. 68% dans le scope 3), notamment du fait des achats de biens alimentaires pour les bars et restaurants des hôtels

> La mise en place de technologies économes en eau (i.e. régulateurs de débit) et l'utilisation de sources d'eau alternatives

> Communication sur ses performances en matière d'eau, bien que les informations que le groupe publie ne couvrent que 40% de ses propriétés

> La plus faible intensité de consommation d'eau (268 litres par chambre et par nuit en 2018) parmi ses pairs, malgré une consommation moyenne d'eau sur trois ans parmi la plus élevée de l'industrie (7 617 m3/USD millions de ventes vs. 4 618 pour le secteur)

> Membre du « Sustainable Hospitality Alliance », organisation internationale qui fédère les groupes hôteliers engagés en faveur du développement durable.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Deutsche Lufthansa AG

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

831

Note Pilier Environnement (/10)

8,3

Emissions (t CO₂ / an)

13 962 816

Objectifs de réduction

> L'exposition au risque carbone du groupe est élevé. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de CO₂ dues au trafic aérien représentent actuellement environ 3 % des émissions mondiales de carbone dues à la combustion de combustibles fossiles.

> Lufthansa par la nature de son activité de transport aérien est exposé significativement aux politiques visant à réduire les émissions de CO₂ peuvent affecter les activités de l'entreprise, ainsi que sa réputation auprès des consommateurs et des investisseurs conscients du climat.

> Deutsche Lufthansa AG obtient la note E de 8.3/ 10 chez MSCI. Le groupe est également noté B par CDP (Climate Change 2022).

> L'Association internationale du transport aérien (IATA) a adopté en octobre 2021 une résolution pour l'aviation mondiale qui engage le secteur mondial de l'aviation (les compagnies aériennes membres de l'IATA) à réduire ses émissions nettes de carbone à zéro d'ici 2050. Le groupe Lufthansa soutient les objectifs de protection du climat du secteur de l'aviation.

> En novembre 2021, le groupe Lufthansa a précisé ses objectifs de réduction des émissions pour 2023 conformément au guide du secteur de l'aviation de la Science-based Targets Initiative (SBTi).

> Le renouvellement de la flotte est actuellement le principal moteur de la réduction des émissions de CO₂ des opérations aériennes. Le groupe Lufthansa investit en permanence dans des technologies d'avions (Airbus A220-300, d'A320neo, d'A321neo et de Boeing 777F) et de moteurs modernes et économes en carburant, qui représentent l'élément le plus important pour réduire les émissions de CO₂ des opérations aériennes

> Le Groupe s'est engagé auprès des fournisseurs de carburant pour avion à produire davantage de Sustainable Aviation Fuels (SAF) et à optimiser la logistique durable. Le kérosène représente 99 % des émissions sur le scope 1 et 65 % sur le scope 3.

> Un nouveau revêtement de surface a été développé conjointement par Lufthansa Technik et BASF Coatings GmbH. Ce film fonctionnel, appelé AeroSHARK, ou peau de requin en raison de ses nervures microscopiques, réduit la traînée de tout avion. Pour 500 mètres carrés de revêtement AeroSHARK sur un Boeing 747-400 permet d'économiser plus de 300 tonnes de carburant par an sur les vols réguliers, ce qui se traduit par plus de 900 tonnes d'émissions de CO₂.

International Consolidated Airlines

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 296

Note Pilier Environnement (/10)

2,5

Emissions (t CO₂ / an)

10 959 200

Objectifs de réduction

> L'exposition au risque carbone est relativement élevée. International Airlines Group (IAG) présente un risque carbone en raison de l'impact environnemental négatif de ses activités aériennes sur le climat. Les vols aériens sont responsables des fortes émissions de gaz à effet de serre, notamment du dioxyde de carbone (CO₂), ce qui contribue au réchauffement climatique.

> Le risque carbone pour IAG peut inclure la pression croissante des consommateurs, des investisseurs et des gouvernements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie aérienne, ainsi que la possibilité de nouvelles réglementations plus strictes sur les émissions de CO₂. La compagnie peut également faire face à des coûts supplémentaires liés à la nécessité d'adopter des technologies plus propres et des pratiques plus durables.

> Premier groupe européen de compagnies aériennes à s'engager à utiliser 10 % de carburant durable pour l'aviation d'ici 2030.

> British Airways a effectué un "vol parfait" de Londres à Glasgow à bord d'un Airbus A320neo économe en carburant, dont les émissions ont été réduites de 62 % par rapport à un vol similaire effectué il y a dix ans, grâce à un mélange de 35 % de SAF et à l'optimisation de l'efficacité au sol et en vol.

> IAG a joué un rôle déterminant dans la mise en place de coalitions industrielles aux niveaux national, régional et mondial pour fixer des objectifs climatiques zéro.

> La chaîne d'approvisionnement du Groupe couvre environ 13 272 fournisseurs dans toutes les catégories. En travaillant avec les fournisseurs de carburant, l'entreprise visera un niveau d'émissions nettes nulles (Scope 3) d'ici 2050, et une réduction de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019. En 2021, les émissions de portée 3 représentent 23 % des émissions totales de CO₂ total de l'IAG et 68 % des émissions de portée 3 sont liées au carburant et à l'énergie.

> L'entreprise utilise les grammes de CO₂ par passager-kilomètre (gCO₂/pkm) comme mesure de l'efficacité énergétique des vols, mesure standard du secteur. Elle montre une amélioration de 11% entre 2020 et 2021 véhiculé par une reprise des coefficients de remplissage passagers, bien que les coefficients de remplissage moyens restent inférieurs aux niveaux de 2019.

> Le rendement énergétique moyen du groupe devrait être inférieur à 90 g de CO₂/pkm en 2022 et en bonne voie pour atteindre l'objectif de 80 g de CO₂/pkm en 2025.

> De plus, IAG soutient activement le développement de carburants durables pour l'aviation et travaille avec les gouvernements pour développer des politiques favorisant une croissance durable de l'industrie aérienne.

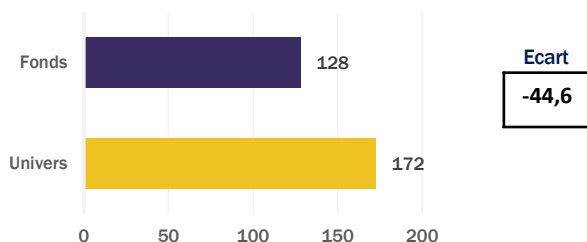
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Indicateurs impacts

E Thème environnemental

Intensité Carbone (tCO2/MCA€) **

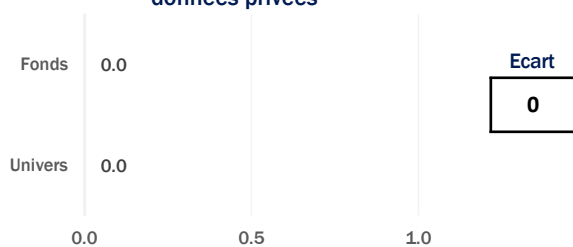


Taux de couverture du portefeuille* : 97%

Taux de couverture de l'univers : 90%

S Thème social

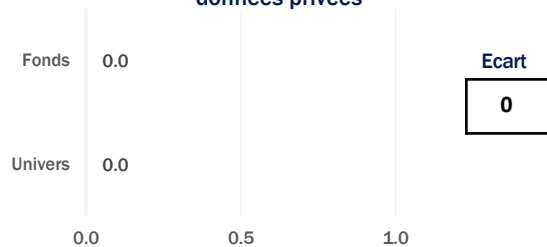
Nbre Controverses Sévères des données privées



Taux de couverture du portefeuille* : 95%

Taux de couverture de l'univers : 78%

Nbre Controverses Très Sévères des données privées

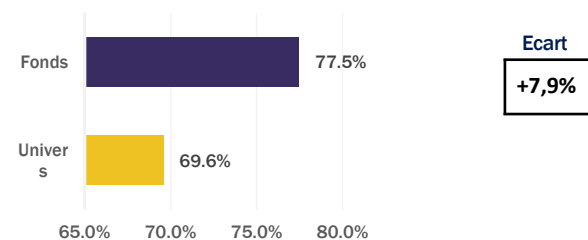


Taux de couverture du portefeuille* : 95%

Taux de couverture de l'univers : 78%

G Thème gouvernance

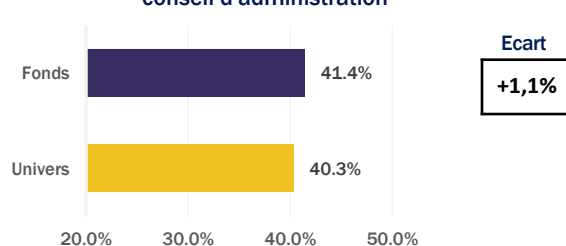
% Signataires UNGC



Taux de couverture du portefeuille* : 93%

Taux de couverture de l'univers : 86%

Représentation des femmes au conseil d'administration **



Taux de couverture du portefeuille* : 98%

Taux de couverture de l'univers : 91%

Fonds Univers

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

(*) % de l'actif net total

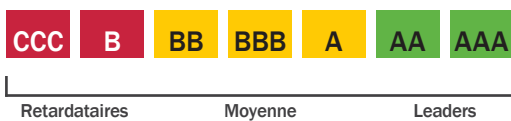
(**) Indicateurs de performance à battre du portefeuille



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
 - Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
 - Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

• Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com